



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

**Cession de terrains à la SEMIE en vue de la construction de
logement sociaux**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020242

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Cession de terrains à la SEMIE en vue de la construction de
logement sociaux**

Monsieur Rémy LANDAIS, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la politique de construction de logements sociaux menée en liaison avec l'OPAC, nous envisageons de céder à ce dernier un certain nombre de parcelles, concrétisant ainsi l'aide directe de la Ville de NIORT par l'apport gratuit du foncier, conformément à notre délibération du 16 février 2001. Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la Loi S.R. U. préconisant la mixité sociale au travers de l'urbanisation.

je vous propose donc de céder gratuitement à la SEMIE les parcelles de terrain suivantes :

- Rue des Verdiers

Partie soit 80 a 20 ca prélevée sur la parcelle cadastrée section KH n° 207
Terrain non viabilisé destiné à la construction de 14 logements
Estimation du Domaine : 73.380 euros
Cet immeuble figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une Valeur de 56 652,63 euros.

- Rue Alexandre DUMAS

Parcelles cadastrées section IX n° 246 pour 8 a 64 ca
Cet immeuble figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une Valeur de 5 410,02 euros
251 « 19a 39 ca Valeur à l'actif 12 141,24 euros
247 « 0a 08ca Valeur à l'actif 109,80 euros
Terrain non viabilisé destiné à la construction de 8 maisons
Estimation du Domaine : 25.700 euros.

- Impasse de la Rapée

parcelle cadastrée section HP n° 481 pour une superficie de 5 a 65 ca
Terrain non viabilisé destiné à la construction de 1 maison.
Estimation du Domaine : 7.000 euros
Cet immeuble figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une Valeur de 2 761,12 euros.

- Rue Castel Parc

Partie soit 36 a 00 ca environ prélevés sur parcelle cadastrée section BK n° 262
Terrain non viabilisé destiné à la construction de 8 logements
Estimation du Domaine : 33.000 euros
Valeur à l'actif
Cet immeuble figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une Valeur de 8 568 euros.

- Rue Antes/Mineraie

Partie soit 82 a 00 ca environ prélevée sur parcelle cadastrée section KL n° 16
Terrain non viabilisé destiné à la construction de 17 maisons.
Estimation du Domaine : 75.000 euros
Cet immeuble figure à l'actif de la Ville de NIORT pour une Valeur de 20 838,86 euros.

Sur ces opérations, la SEMIE construira 48 logements et réalisera la voirie et les espaces verts qui seront ensuite rétrocédés à la Ville de NIORT pour incorporation au Domaine Public Communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession par la Ville à la SEMIE des parcelles de terrains sus indiquées. Les frais d'actes notariés en découlant étant à la charge de la SEMIE , les frais de géomètre à la charge de la Ville de NIORT.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître DENIS , notaire à NIORT.

(Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Rémy LANDAIS

[Ordre du jour](#)